

Québec, le 27 février 2001

Monsieur Philippe Nazon, porte-parole
Ministère des Ressources naturelles
Direction du développement électrique
5700, 4^e Avenue Ouest, local A-416
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc

Monsieur,

Pour les besoins de son analyse, la commission chargée de l'examen du projet précité aurait besoin de renseignements complémentaires concernant l'efficacité énergétique et la villégiature.

L'efficacité énergétique

1. Lors de l'audience publique (DT7, p. 69), vous avez mentionné *qu'il y avait eu pas mal de discussions dans les années antérieures en commission parlementaire pour démontrer que [l'objectif d'efficacité énergétique de 9,3 TWh] devrait être abandonné.*

Pourriez-vous relater les motifs qui ont amené le gouvernement à accepter de réduire cet objectif de 9,3 TWh à 2,5 TWh ?

2. Vous nous avez indiqué, par ailleurs que l'Agence de l'efficacité énergétique est à réévaluer le potentiel d'efficacité énergétique encore disponible (DT7, p. 70). Pourriez-vous indiquer à la commission en quoi ces travaux pourraient modifier l'objectif de 2,5 TWh que s'est fixée Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique ?
3. Dans la mesure où l'objectif d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec serait rehaussé, pourriez-vous indiquer à la commission le temps que cela prendrait pour constater des effets significatifs ?

... 2

La villégiature

4. Lors de l'audience, votre ministère a déposé la table des matières du *Plan régional de développement de la villégiature* (PRDV) pour la région de la Côte-Nord (document déposé DB19). Serait-il possible de faire parvenir à la commission des copies du document complet ?

Nous souhaitons recevoir une réponse de votre part pour le mercredi 7 mars prochain.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ginette Giasson,
Coordonnatrice du Secrétariat
de la commission